

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	33	32

**24-DCM-DGS-106**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE & LE 09 SEPTEMBRE** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage** : le 02 septembre 2024.

**OBJET** : **CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'UNIVERSITE DE TOULON - Action culturelle « Places à 1€ ».**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Jean-Marc ILLICH - Graziella PIRAS - Mylène SORIANO - Marine DESIDERI - Denis TENDIL- Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Marina BIANCHI BRONDINO - Valérie RIALLAND.

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Jacques PAGANELLI à Christian GARNIER - Serge VENNET à Jean-Claude VEGA - Isabelle ROGER à Agnès BIASUTTO - Stéphanie ASCIONE à Graziella PIRAS - Emilie ROY à Jean-Marc ILLICH - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Martine CABOT à Denis TENDIL- Éric JOFFRE à Marina BIANCHI BRONDINO- Valérie POZZO DI BORGO à Bernard PEZERY - Viviane TIAR à Valérie RIALLAND.

**ABSENTE** : Bérénice BONNAL

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT est désignée secrétaire de séance.

**Martine CLOPIN donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis de nombreuses années, l'Université de Toulon a mis en place un partenariat avec les différentes salles de spectacle de TPM afin de permettre aux étudiants de la métropole de bénéficier d'un tarif réduit pour l'achat de billets de spectacles.

Plus de 1500 places en moyenne sont distribuées aux étudiants chaque saison afin de proposer un accès aux spectacles vivants sur les différents lieux partenaires.

La Ville du Pradet, avec sa programmation de l'Espace des Arts, proposera 3 spectacles de la saison culturelle 2024/2025 aux étudiants (place à 1€). L'université de Toulon prendra à sa charge la différence sur un tarif réduit étudiant (10€).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire :

- **A SIGNER** l'avenant à la convention annexée à la présente,
- **A PRENDRE** tous les actes subséquents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et de la convention annexée.

Annexe : Convention de partenariat Université de Toulon.

**L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.**  
32 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance**  
**Magali VINCENT**

**Le Maire,**  
**Hervé STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.